



Fiche d'information

Date : 21.06.2023

Vue d'ensemble des coûts de la pandémie de COVID-19

Tableau 17 : Vue d'ensemble des coûts directs, ventilés par agent payeur, de la pandémie de COVID-19 dans le secteur de la santé pour les années 2021 et 2022 (en millions de francs).

Agent payeur et type de coûts	2020	2021	2022	2020-2022
Confédération				
Achats de biens médicaux (y compris provisions)	576	613	537	1 726
Analyses pour le SARS-CoV-2 (y compris provisions)	417	2 279	324	3 020
Engagement de l'armée	n/d	n/d	n/d	160
Cantons				
Traitements stationnaires	284-335	341-404	372-432	997-1 171
Mise à disposition de capacités spécifiques dans les hôpitaux	323-580	204-315	43	570-938
Vaccination de la population	5	304	104	413
Achat, distribution ou remise de biens médicaux	97	18	1	116
Analyses pour le SARS-CoV-2	31	66	38	135
Financement résiduel des prestations de soins	56	36	2 ¹	94
Assureurs-maladie				
Analyses pour le SARS-CoV-2	48	-	-	48
Coûts de vaccination	-	264	116	380
Traitements stationnaires	233-274	279-330	304-354	816-958
Autres assurances sociales (AA, AM)				
Assurance-accidents	15	30	- ²	45
Assurance militaire	0,4	2	1,4	3,8

¹ Au moment de l'enquête, les coûts des soins à domicile pour 2022 n'étaient pas encore connus.

² Pas de chiffres actualisés disponibles pour 2022.

Informations complémentaires :

Office fédéral de la santé publique, Médias et communication, www.ofsp.admin.ch
Cette publication est également disponible en allemand et italien.

Source :

Clarifier les conséquences, en matière de coûts de la santé, de la pandémie sur les différents agents payeurs ; rapport final donnant suite au postulat 20.3135 CSSS-CE du 21 avril 2020.

Coûts directs : coûts directement liés à la prise en charge médicale de la population en cas de pandémie. Il s'agit notamment de coûts de revient des prestations médicales fournies dans le cadre de la pandémie de COVID-19. Ces prestations comprennent les diagnostics, les traitements, les soins et la prévention. Les coûts de revient peuvent être des coûts de personnel, d'infrastructure, de matériel et d'organisation.

Coûts indirects : coûts qui ne sont pas directement liés à la prise en charge médicale en cas de pandémie, mais à la protection générale de la santé ou à la gestion organisationnelle de la pandémie. Il s'agit notamment des organisations de crise mises en place dans les cantons ou à la Confédération, du traçage des contacts et des campagnes d'information. **Comme dans les deux rapports intermédiaires, seuls les coûts directs tels que définis ci-dessus sont examinés dans le présent rapport final.**

Informations complémentaires :

Office fédéral de la santé publique, Médias et communication, www.ofsp.admin.ch
Cette publication est également disponible en allemand, italien et anglais.